

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 29 mars 2010

L'an deux mil dix

Le 29 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 22 mars 2010

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, PAULMIER, DUBUC, NOGRETTE, CHAMPENOIS, SOUVERAIN Messieurs DOUADY, RICHARD, LOUPIAS, FLEURY, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGESAIS et RENARD.

Absents excusés : Madame BIDAULT, Messieurs DAUBORD, NOYER et LOISEAU.

Assistait également : Mesdames LEBLANC et DUBREUIL, Messieurs DUBOIS et BONNET, membres suppléants.

1. Approbation du compte administratif du Budget annexe "Affaires économiques" 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGESAIS, Président de la commission finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget annexe « affaires économiques », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; à l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			96 994.51		96 994.51	
Opérations de l'exercice	52 350.43	50 208.65	492 060.58	612 522.92	544 411.01	662 731.57
TOTAUX	52 350.43	50 208.65	589 055.09	612 522.92	641 405.52	662 731.57
Résultats de clôture	2 141.78			23 467.83		21 326.05
Restes à réaliser			1 438.05	117 277.00	1 438.05	117 277.00
TOTAUX CUMULES	52 350.43	50 208.65	590 493.14	729 799.92	642 843.57	780 008.57
RESULTATS DEFINITIFS	2 141.78			139 306.78		137 165.00

2°) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2. Approbation du compte administratif du Budget annexe "Logements" 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGESAIS, Président de la commission finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget annexe « Logements », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; à l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			3 714.22		3 714.22	
Opérations de l'exercice	162 079.05	191 956.89	146 900.88	147 432.65	308 979.93	339 389.54
TOTAUX	162 079.05	191 956.89	150 615.10	147 432.65	312 694.15	339 389.54
Résultats de clôture		29 877.84	3 182.45			26 695.39
Restes à réaliser			46 878.58	13 635.00	46 878.58	13 635.33
TOTAUX CUMULES	162 079.05	191 956.89	197 493.68	161 067.65	359 572.73	353 024.54
RESULTATS DEFINITIFS		29 877.84	36 426.03		6 548.19	

2°) constate pour la comptabilité du Budget « Logement », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Approbation du compte administratif du Budget "Principal" 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la Commission Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget annexe « Principal », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; à l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		58 623.66	80 713.92		80 713.92	58 623.66
Opérations de l'exercice	2 278 948.53	2 357 887.66	1 910 856.33	1 608 402.90	4 189 804.86	3 966 290.56
TOTAUX	2 278 948.53	2 416 511.32	1 991 570.25	1 608 402.90	4 270 518.78	4 024 914.22
Résultats de clôture		137 562.79	383 167.35		245 604.56	
Restes à réaliser			61 100.79	490 881.50	61 100.79	490 881.50
TOTAUX CUMULES	2 278 948.53	2 416 511.32	2 052 671.04	2 099 284.40	4 331 619.57	4 515 795.72
RESULTATS DEFINITIFS		137 562.79		46 613.36		184 176.15

2°) constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Approbation des comptes de gestion des Budgets Principal, affaires économiques et logements 2009 dressés par le trésorier

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission Finances,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

5. Affectation des résultats des Budgets : Principal, Logements et Affaires économiques

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que :

- le Compte Administratif du Budget « Principal » 2009 est **excédentaire** en section de fonctionnement de 78 939.13 € et déficitaire en section d'investissement de 302 453.43 €.

- le Budget « Logements » 2009 est excédentaire en section de fonctionnement de 29 877.84 € et excédentaire en section d'investissement de 531.77 €.

- le Budget « Affaires économiques » 2009 est déficitaire en section de fonctionnement de 2 141.78 € et excédentaire en section d'investissement de 120 462.34 €,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2009 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2009 : 137 562.79 €

Déficit d'investissement clôture 2009 : 383 167.35 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - excédent de fonctionnement à reporter : 137 562.79 €

001 - déficit d'investissement reporté: 383 167.35 €

1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

« Budget Logements» :

Excédent de fonctionnement clôture 2009 : 29 877.84 €

Déficit d'investissement clôture 2009 : 3 182.45 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001- déficit d'investissement à reporter : 3 182.45 €

1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 29 877.84 €

« Budget Affaires Economiques »:

Déficit de fonctionnement clôture 2009 : 2 141.78 €

Excédent d'investissement clôture 2009 : 23 467.83 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - excédent d'investissement reporté : 23 467.83 €

1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

002 - déficit de fonctionnement : 2 141.78 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances », et décide les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessus.

6. Taux d'imposition des taxes directes locales 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°04/05-2001 du 19 septembre 2001, instaurant une fiscalité additionnelle aux trois taxes fiscales locales (*habitation, foncier bâti et foncier non bâti*) ainsi que la délibération 02/09-2008 du 29 avril 2008 renouvelant cette option. Il convient donc de fixer chaque année les taux d'imposition de ces taxes en fonction du produit attendu.

Considérant que,

- le produit fiscal attendu, nécessaire à l'équilibre du budget 2010, est de 774 042 €,

- le montant des allocations compensatrices est de 34 567 €,

- la participation due en 2009, au titre du plafonnement en fonctionnement de la valeur ajoutée, est de 1 061 €,

- la compensation relais (TP) 2009 est de 355 159 €,

- il en résulte que le produit attendu des taxes directes locales doit être de 774 042 €,

et que le taux de la compensation relais n'est pas modifié pour 2010, il convient d'appliquer une majoration de 2% sur les taux des 3 taxes des ménages pour 2010

Il propose de fixer les taux des taxes additionnelles comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2010	Taux 2010	Produits attendus
Taxe d'Habitation	4 017 000	3.91 %	157 065 €
Taxe sur le Foncier Bâti	2 921 000	4.72 %	137 871 €
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	733 500	12.33 %	90 441 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 2 voix CONTRE (*LALANGE JF, LALANGE S*), décide de fixer les taux des taxes additionnelles comme proposé ci-dessus

7. Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°04/04-2001 du 19 septembre 2001, instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il convient donc comme chaque année de fixer le taux d'imposition de cette taxe. Aussi, considérant, que les bases prévisionnelles d'imposition de cette taxe sont de 3 055 471 € et que le produit attendu est de 446 709,86 €, il propose de fixer ce taux pour l'année 2010 à 14.62 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 2 Abstentions (*LALANGE JF, LALANGE S*), fixe le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010 à **14.62 %**. Monsieur le Président est chargé de notifier cette délibération aux services Fiscaux par l'intermédiaire des services Préfectoraux.

8. Redevance spéciale des ordures ménagères: Modalités de calcul 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères. Il convient de fixer le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2010 comme suit :

ETABLISSEMENTS	Base forfaitaire retenue	Montant Unitaire 2010	Redevance annuelle 2010
Site de Bellebouche	40	75,68 €	3 027.20 €
Village Vacances de Bellebouche	40	75,68 €	3 027.20 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	75,68 €	2 270.40 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	75,68 €	1 135.20 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	75,68 €	529.76 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	75,68 €	529.76 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	75,68 €	2 648.80 €
Camping d'Azay-le-Ferron	1	75,68 €	75.68 €
Camping de Mézières-en-Brenne	4	75,68 €	302.72 €
Camping de Migné	1	75,68 €	75.68 €
Total			13 622.40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la Commission des « Finances », décide de fixer les modalités de calcul de cette redevance, telles que proposées ci-dessus.

Monsieur le Président est chargé d'établir les titres de recettes correspondants à la collecte de cette redevance.

9. Participation pour la collecte des ordures ménagères hors du territoire: Modalités de calcul 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2010, il propose de fixer ce montant à 75.68 € par équivalent habitant. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances » et fixe le montant de la participation pour la collecte des ordures ménagères des foyers situés hors territoire à **75.68 €** par an et par équivalent habitant. Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions et à émettre les titres de recettes correspondants.

10. Attributions de subventions aux associations

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers, conformément aux propositions du Bureau, il propose d'attribuer les subventions comme suit :

Association	Montant demandé	Montant proposé par le Bureau
Tour Boischaud Champagne Brenne	950 €	950 €
Union cycliste de MARTIZAY	1000 €	500 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	1 000 €	500 €
Association Musicale d'AZAY LE FERRON	2 500 €	914,64 €
Judo club de la Brenne	900 €	550 €
Musée de MARTIZAY	150 €	100 €
Club des entrepreneurs de la Brenne	Non précisé	500 €
Office de Tourisme d'Azay le Ferron	8 000 €	7 078 €
Office de Tourisme de Mézières en Brenne	30 000 €	25 642 €
Total	44 500 €	36 734,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide d'attribuer les subventions comme suit :

Budget Principal :

Association	Montant attribué
Tour Boischaut Champagne Brenne	950 €
Union cycliste de MARTIZAY	500 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	500 €
Association Musicale d'AZAY LE FERRON	914,64 €
Judo club de la Brenne	550 €
Musée de MARTIZAY	100 €
Office de Tourisme d'Azay le Ferron	7 078 €
Office de Tourisme de Mézières en Brenne	25 642 €
Total	36 234,64 €

Budget Affaires économiques :

Club des entrepreneurs de la Brenne	500 €
Total	500 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2010.

11. Participation du budget Principal au budget Affaires Economiques

Le Président de la commission des finances informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques », il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal » d'un montant de **44 631.60 €**. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte la proposition du Président des Finances. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2010.

12. Vote du Budget « Logements » 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » présente au Conseil Communautaire, la proposition de Budget Logements 2010 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **193 415.00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **275 461.45 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions du Président des finances.

13. Vote du Budget "affaires économiques" 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » présente au Conseil Communautaire, la proposition de Budget Affaires Economiques 2010 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **104 345.60 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **352 967.83 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions du Président des finances.

14. Vote du Budget "Principal" 2010

Monsieur le Président de la Commission « Finances » présente au Conseil Communautaire, la proposition de Budget Principal 2010 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 470 317.79 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 675 801.16 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 22voix POUR, et 2 Abstentions (*LALANGE JF et LALANGE S*), approuve les propositions du Président des Finances et adopte le Budget Principal 2010.

15. Budget Principal : Durées d'amortissement

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle les différentes opérations et acquisitions réalisées par la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » sur le Budget Principal. Il propose de fixer les durées d'amortissement des opérations de construction du Centre multiaccueil et ainsi que des travaux de réhabilitation des Ecoles à **30 ans**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la durée d'amortissement des opérations citées ci-dessus, ainsi que les subventions correspondantes comme suit:

- Construction du Centre multiaccueil : **30 ans**
- Travaux de réhabilitation des Ecoles : **30 ans**

Monsieur le Président est autorisé à émettre les mandats et les titres de recettes nécessaires, correspondants aux écritures prévues au Budget Principal.

16. Réhabilitation de deux logements rue du Bout du monde à MEZIERES EN BRENNE Consultation pour missionner un coordonateur SPS

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation de deux logements rue du bout du monde à MEZIERES EN BRENNE. Afin d'assurer la sécurité et la protection de la santé sur ce chantier de réhabilitation, il convient de missionner un coordonateur SPS. Aussi, il propose de lancer une consultation sous forme d'un marché public à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président et décide de lancer une consultation sous forme d'un marché public à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, afin de missionner un coordonateur SPS pour ce chantier de réhabilitation.

17. Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : Avenant au marché de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente les devis pour travaux supplémentaires et en moins value dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY-LE-FERRON.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte les devis pour travaux supplémentaires suivants :

Lot N° 2 Gros Œuvre - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Annulation de l'enduit monocouche dans l'entrée - 368.06 € HT

Lot N° 2 Doublage plafonds Isolation - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

- Reprise de doublage dans l'entrée + 304,27 € HT
- Condamnation de la cheminée du salon + 49,00 € HT
- Doublage de cloisons intérieures + 446,91 € HT

Lot N° 3 menuiseries - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

- Pose de balustres en fer entre balustres existantes pour sécuriser et renforcer la partie supérieure de l'escalier + 470,40 € HT
- Remise à niveau de la dernière marche de l'escalier + 55,00 € HT
- Raccord de frisette dans la cage d'escalier + 186,00 € HT
- Reprise châssis vitré dans la salle de bain + 41,15 € HT
- pose de butées des portes + 82,64 € HT
- fourniture et pose d'un trappe de visite VMC + 84,00 € HT
- diverses mises en jeux et réparations + 358,44 € HT
- Annulation fourniture et pose de placards au 2^{ème} étage - 65,30 € HT
- annulation de la fourniture et pose de 3 blocs porte iso planes - 357,72 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2010.

18. Réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON : Avenant au marché de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente le devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY-LE-FERRON. Par ailleurs, il précise qu'il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de ce chantier et de fixer la date de fin des travaux au vendredi 30 avril 2010. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte le devis pour travaux supplémentaires suivant :

Lot N° 1 Gros Œuvre - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Nettoyage de la cour

+ 439,10 € HT

Et décide de prolonger le délai d'exécution de ce chantier et de fixer la date de fin des travaux au vendredi 30 avril 2010. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2010.

19. Saison culturelle 2010 : Tarifs Spectacles

Monsieur le Président de la commission « Jeunesse Sport Culture » propose au Conseil Communautaire d'inscrire dans le cadre de la saison culturelle 2010, en partenariat avec la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, le spectacle PAPIPOL ZIRKUS par la compagnie " Ça vous changera de la télé" destiné aux enfants de 1 à 6 ans.

Le chapiteau serait installé en face de l'école de Martizay ou 3 séances seraient prévues (1 en tout public, 2 en scolaire):

- Tout public : mercredi 31 mars – 10h30
- Scolaires : jeudi 1^{er} avril - 9h45 et 10h45

Le coût pour les 3 représentations est de 1500 € auquel s'ajoutent l'hébergement et les repas pour 2 personnes, soit environ 250 €. Les frais de déplacements sont pris en charge par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

La subvention Contrat de saison serait de 800 €.

Pour la séance tout public, il propose d'appliquer les tarifs suivants:

- Moins de 12 ans : Gratuit
- Adultes : 5 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition du Président de la commission « Jeunesse Sport Culture » ainsi que les tarifs listés ci-dessus. Les crédits seront inscrits au budget principal 2010.

20. Accueil ADOS : Sortie cinéma « Amélie au pays des Bodin's »

Le Président de la commission « jeunesse, sport, culture » informe le Conseil Communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents et préadolescents, l'animateur rural propose l'activité suivante le 13 avril 2010 : sortie cinéma pour la projection en avant première du film " Amélie au pays des Bodin's ".

Cette sortie coûtera au total 590,90 €. Il propose de fixer la participation des familles à 11 € par jeune. Le coût résiduel de 22,90 € reste à la charge de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la mise en place de ce projet en faveur des adolescents et préadolescents. Il décide de fixer la participation des jeunes à la sortie cinéma pour la projection en avant première du film " Amélie au pays des Bodin's " à 11 €. Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

21. Affaires scolaires : Mise à disposition d'agents pour la pose cantine

Le Président de la commission « Affaires scolaires » rappelle au Conseil Communautaire que les communes ont conservé la compétence en matière d'organisation et de gestion de la restauration scolaire. Aussi, les enfants qui sont inscrits au service de restauration scolaire, sont sous la responsabilité de la commune organisatrice de ce service pendant la pose méridienne. Or, les communes ne disposent pas des moyens humains suffisants pour assurer à la fois la surveillance des enfants dans le réfectoire et dans la cour. Aussi, la communauté de Communes Cœur de Brenne qui dispose de personnel compétent pour assurer des missions d'encadrement d'enfants, propose de mettre à disposition gracieusement ledit personnel.

Aussi, Monsieur le Président propose de signer une convention avec les communes concernées afin de préciser les conditions de mise à disposition de ce personnel. Il donne lecture du projet de ladite convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la convention présentée, et autorise le Président à la signer avec chacune des communes concernées.

22. Adhésion à l'ADIGI

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 10 juillet 2007, relative au projet d'adhésion à la future Association Départementale d'Informations Géographiques de l'Indre.

Il précise que suite au projet d'adhésion de différentes collectivités, cette association a été créée en fin d'année 2009. Elle a pour but d'acquérir les données de l'IGN (Institut Géographique National), c'est-à-dire le scan 25 (carte IGN du département au 25 000^{ème}), la BD TOPO et avec la Région et sa plateforme GEO-CENTRE, de bénéficier de la photo aérienne, la BD "adresse" et la BD "carto", et de partager les données produites par les différents membres. Le montant de l'adhésion à cette association est fixé à 0.10 € par habitant. Aussi, le Président propose que la Communauté de Communes adhère à l'ADIGI, lui permettant ainsi de bénéficier d'un Système d'Information Géographique nécessaire au fonctionnement et à la rationalisation de ses services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" à l'ADIGI et en accepte de ce fait les statuts ainsi que le règlement intérieur.

Le Président est autorisé à représenter la Communauté de Communes en qualité de membre de l'ADIGI.

Le conseil accepte également la participation de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" au fonctionnement de cette association à hauteur de 0.10 € par habitant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

23. Adhésion à l'association " TGV Grand Centre Auvergne "

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 28 septembre 2006, par laquelle le Conseil se prononçait pour soutenir le projet d'aménagement de la ligne ferroviaire déjà existante "Paris Limoges" par le Centre, en ligne à grande vitesse, permettant ainsi son interconnexion avec l'Europe du Nord et de l'Est. Depuis lors, une association nommée "TGV Grand Centre Auvergne" a été créée pour soutenir et promouvoir la réalisation future d'une ligne à grande vitesse PARIS – ORLEANS – CLERMONT – LYON, gage essentiel pour l'aménagement et la compétitivité de notre territoire.

Aussi, suite aux réflexions du Bureau, il propose que la Communauté de Communes adhère à cette association dont la cotisation annuelle est de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" à l'association "TGV Grand Centre Auvergne".

Le Président est autorisé à représenter la Communauté de Communes en qualité de membre de cette association. Le Conseil accepte également la participation de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" au fonctionnement de cette association à hauteur de 150 € par an.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

24. Modification des Statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre

Le Président, vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental des transports scolaires de l'Indre, validant le projet de modification des statuts rénovés dudit syndicat lors de l'assemblée générale du 10 mars 2010, propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la modification desdits statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, valide le projet de statuts modifiés du Syndicat Départemental des Transports scolaires de l'Indre.

25. Programme 2010 de modernisation de la voirie communautaire - Consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire inscrit au budget principal 2010. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises. Aussi, il présente le dossier de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge le Président de lancer la consultation des entreprises, sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés public comportant quatre lots:

- Lot N°1 : tapis aux enrobés chauds
- Lot N°2 : gravillonnage
- Lot N°3 : scarification du support
- Lot N°4 : terrassement fossés et accotements

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2010.

26. Entretien en régie de la voirie Communautaire : Consultations pour l'achat de fournitures

Monsieur le Président rappelle la mise en place en 2008 du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin, d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'Article 28 du code des marchés publics, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (*granulats et liants*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président telle que proposée, et décide de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'Article 28 du code des marchés publics, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (*granulats et liants*). Monsieur le Président est chargé de signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ce service,

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats sont inscrits au budget principal 2010.

27. Plan numérique 2010 / 2014 : Consultation pour l'achat de matériel informatique et de logiciels

Monsieur le Président rappelle le plan numérique 2010/2014. Pour la réalisation des acquisitions prévues sur la première année, il convient de lancer la consultation des entreprises. Aussi, il présente le dossier de consultation. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge le Président de lancer la consultation des entreprises, sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés public comportant trois lots:

- Lot 1 : Mise ne place d'une école numérique rurale sur une école de la Communauté de Communes*
- Lot 2 : Remplacement des équipements informatique des cyber-espaces*
- Lot 3 : Achat de logiciels pour la Communauté de Communes*

Monsieur le Président est chargé de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2010.

Publié le 20 avril 2010,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS